

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
agglomontbéliard.fr



LIVRE 2 PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Projet approuvé par délibération
du Conseil communautaire
du 16 décembre 2021

Sommaire

Le cadre réglementaire	5
Un projet partagé	6
Le Pays de Montbéliard : un bassin de vie et d'emplois.....	7
Des dynamiques de développement renforcées	7
Des milieux et cadres de vie préservés	7
Axe 1 : S'inscrire dans le développement du Nord Franche-Comté pour renforcer l'attractivité territoriale.....	9
1.1 S'affirmer comme terre d'excellence économique	9
1.2 Préserver les grandes entités naturelles, agricoles, forestières pour la biodiversité et les valoriser pour l'économie.....	11
1.3 Contribuer au développement métropolitain du Nord Franche-Comté	13
1.4 Faciliter les mobilités	14
Axe 2 : Mieux vivre dans le Pays de Montbéliard.....	17
2.1 Conforter et orienter le développement en fonction des besoins.....	17
2.2 Répondre aux besoins en logements et être attractif pour des populations nouvelles	20
2.3 Gérer les risques et limiter les pollutions	22
2.4 Améliorer l'accessibilité en promouvant les modes de transport pertinents et en réduisant la dépendance à la voiture.....	25
Axe 3 : Révéler, embellir et préserver les identités du Pays de Montbéliard	27
3.1 Préserver les qualités des espaces par une valorisation de leurs usages	27
3.2 Révéler la triple identité industrielle, rurale et urbaine du territoire	29
3.3 Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les qualités des espaces et des milieux naturels.....	31
Carte de synthèse.....	32
Consolider la centralité d'agglomération	32
Revitaliser les fonds de vallées.....	32
Préserver les qualités rurales du territoire	32

Le cadre réglementaire

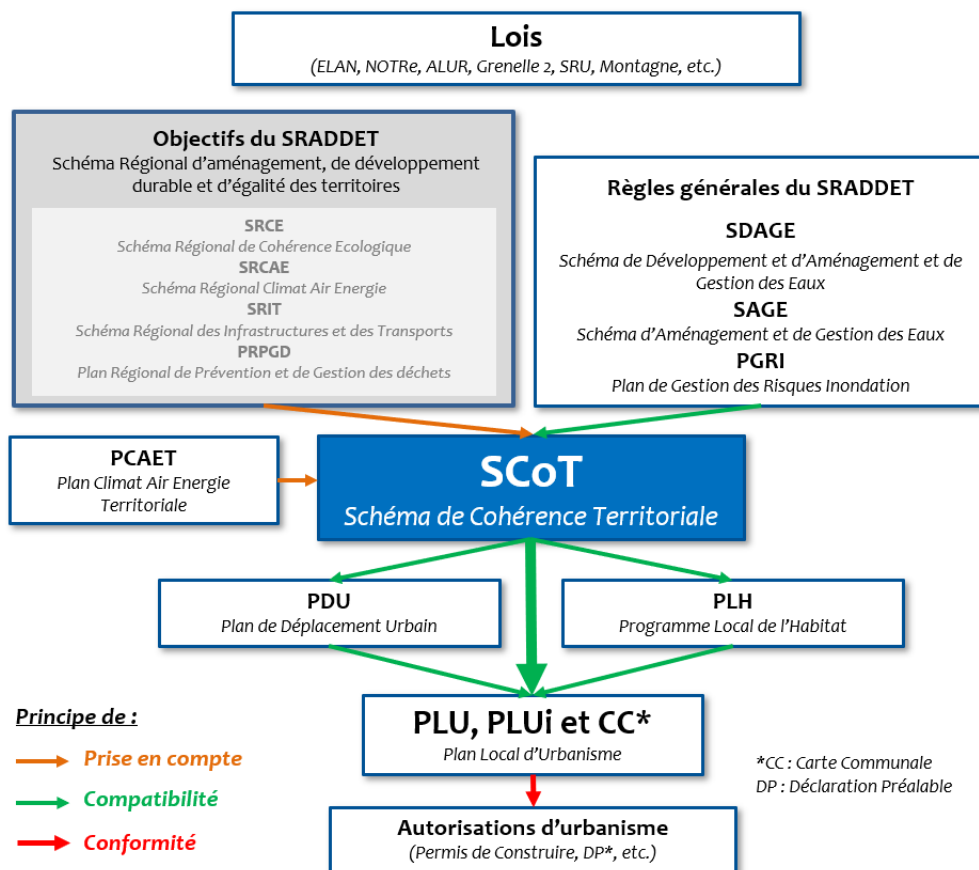
Le SCoT est un **document d'aménagement** à caractère spatial, encadré par le code de l'urbanisme aux articles L141-1 et suivants. Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et un document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Le PADD a une fonction d'**articulation** et de **synthèse** qui met en **cohérence** des politiques publiques. Il fixe les objectifs que devront poursuivre les politiques locales d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Le **champ de ces thématiques** peut être considérablement **large**. Toutefois, tout ce qui est inscrit dans le PADD trouvera sa portée concrète grâce à sa traduction dans le DOO. Ainsi, il convient toujours de le lire en **considération de l'opposabilité du SCoT**, c'est-à-dire des documents et actes auxquels le DOO s'impose.

La loi ALUR renforce le poids des SCoT dans la planification locale en confortant son rôle « intégrateur ». Cela signifie que le SCoT intègre toutes les normes supérieures pour devenir le document pivot, référence, avec lequel les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux doivent être compatibles.

Le PADD du SCoT du Pays de Montbéliard traduit ainsi l'ensemble des normes supérieures qui s'y appliquent.

La place du SCoT dans la hiérarchie des normes



Un projet partagé

A partir des éléments capitalisés durant le diagnostic et des enjeux qui en sont ressortis, le PADD expose le projet politique pour le Pays de Montbéliard. Il fixe le cap, les objectifs et les principes qui vont encadrer le schéma pour lui donner du sens.

Son élaboration a été conçue dans un **large processus de concertation et de gouvernance**. Il a été l'occasion de nombreux échanges, y compris avec le Conseil de Développement (CODEV) qui a créé une commission spécifiquement dédiée au SCoT.

Le PADD relève donc d'une vision partagée du devenir du territoire, dans le respect d'un **développement durable et solidaire**.

Le PADD s'appuie sur des **éléments de prospective** (vieillesse des populations, enjeux climatiques et énergétiques, évolution des modes de vie, mondialisation de l'économie, etc.). Le projet s'inscrit en réponse à des projections estimées en matière d'accueil de population et d'activités à **l'horizon 2040**.

Ces **projections**, qui ne sont pas des prédictions, **résultent** d'une part de l'analyse **du contexte** du Pays de Montbéliard sur les années précédentes (états des lieux, tendances lourdes, phénomènes émergents), **et** d'autre part **d'objectifs politiques**. Le PADD du SCoT Pays de Montbéliard traduit donc un **cadre négocié** auquel il convient de se préparer.

De ces arbitrages est né un projet partagé où **trois grands axes se sont dégagés** :

Axe 1 : S'inscrire dans le développement du Nord Franche-Comté pour renforcer l'attractivité territoriale,

Axe 2 : Mieux vivre dans le Pays de Montbéliard,

Axe 3 : Révéler, embellir et préserver les identités du Pays de Montbéliard.

Le Pays de Montbéliard : un bassin de vie et d'emplois

Des dynamiques de développement renforcées

L'esprit qui a animé les débats et a permis l'élaboration d'un projet partagé est celui d'encourager et d'autoriser les dynamiques de développement. Il s'agit de garantir le bon fonctionnement des territoires et de leurs équipements, de satisfaire les aspirations individuelles d'entreprendre, et ce, sans entraver la concurrence et le jeu du marché ou les progrès techniques. Il convient également d'agir sur tous les leviers qui peuvent permettre au territoire de regagner en attractivité économique et démographique.

Le SCoT accompagne et encourage les dynamiques de développement en les questionnant au regard de l'intérêt général et des objectifs de développement durable.

Des milieux et cadres de vie préservés

Le regard porté sur les développements passés conduit à des exigences pour les développements futurs. Il s'agit d'atténuer leurs effets négatifs.

Les questions environnementales, le changement climatique, la biodiversité, les paysages sont indispensables pour la qualité du cadre de vie et de la santé.

Par ailleurs, les débats ont d'emblée considéré la vitalité des espaces agricoles ou naturels comme tout aussi déterminante pour l'avenir du territoire, que celle des dynamiques d'équipement, de logement ou d'accueil d'entreprises.

La gouvernance et la concertation sont essentielles pour assurer une organisation locale respectueuse et apaisée.

Terreaux des réflexions, ces éléments sont les bases du projet pour le SCoT Pays de Montbéliard et transcendent chaque objectif du PADD.

Axe 1 : S’inscrire dans le développement du Nord Franche-Comté pour renforcer l’attractivité territoriale

L’évolution du Pays de Montbéliard est extrêmement liée à celle du bassin de vie plus large du Nord Franche-Comté, au sein duquel les inter-relations entre habitat, pôles d’emplois et lieux de vie sont multiples, et les coopérations nécessaires pour lui donner une visibilité aux échelles supra-régionales. En effet, le Nord Franche-Comté regroupe les moteurs d’un fonctionnement métropolitain où près de 400 000 personnes vivent et travaillent. Sa particularité réside dans un assemblage de territoires aux multiples limites administratives qui génèrent une complexité dans la mise en œuvre de projets communs.

Le projet du Pays de Montbéliard vise autant à prendre appui sur les dynamiques de cet espace plus large qu’à y faire valoir des atouts spécifiques pour contribuer à son développement global, concernant le potentiel économique du territoire, sa relation à la « nature », ses fonctions métropolitaines et les mobilités qui s’y déploient. Sur ces différents points, le projet doit nécessairement **considérer les articulations du Pays de Montbéliard avec les territoires voisins**, qu’elles soient à préserver ou à construire, ainsi que les **positionnements à affirmer** pour contribuer à l’émergence et à la reconnaissance d’un projet métropolitain du Nord Franche-Comté et **renforcer l’attractivité territoriale**. Désormais aux marges de deux grandes régions et éloigné des lieux de décision publics, l’objectif est que le territoire soit ainsi doté d’une stratégie de développement solide et lisible, cohérente avec celle de ses voisins.

1.1 S’affirmer comme terre d’excellence économique

Le soutien à l’emploi est une priorité du Pays de Montbéliard. Vecteur essentiel de son attractivité et de son dynamisme démographique, l’objectif est de **maintenir a minima le niveau d’emplois actuel** du Nord Franche-Comté, aux environs de 150 000.

La stratégie économique vise à **consolider les filières industrielles** organisées autour des secteurs du transport et de la mobilité, de l’énergie et du numérique, en encourageant les capacités d’innovation portées par les acteurs locaux dans le cadre du pôle de compétitivité « Véhicule du Futur », de la Vallée de l’Energie ou de la SEM Numerica. Il s’agit également de prendre appui sur les savoir-faire déployés au sein du tissu productif pour **diversifier l’économie locale**.

Au-delà des activités productives, un tissu artisanal et de nombreuses filières de proximité et plus généralement l’économie résidentielle sont le socle d’un développement endogène. Facteur essentiel de la qualité de vie locale, le **développement des services aux personnes et aux entreprises** est encouragé. En matière de commerce, l’excellence économique sera recherchée par des formes marchandes novatrices, insérées dans le tissu urbain, et par une stratégie d’accueil d’activités nouvelles pour le territoire.

Enfin, les **spécificités environnementales** du territoire constituent également un potentiel de valorisation économique prenant appui sur des ressources locales tout en accompagnant les défis de la transition climatique.

Le projet du Pays de Montbéliard vise ainsi à soutenir ces perspectives de développement en organisant une offre de sites adaptée aux natures d’activités à accueillir.

1.1.1 S'appuyer sur les villes comme sites d'accueil de fonctions économiques à fort pouvoir d'entraînement

Le fonctionnement économique actuel structuré autour de l'axe Belfort-Montbéliard et du rôle essentiel des pôles urbains doit être conforté. Le cœur d'agglomération du Pays de Montbéliard, organisé autour des centralités de Montbéliard, Audincourt et Sochaux, a un rôle d'entraînement fort pour le développement du territoire.

Le maintien et l'accueil d'**activités à forte concentration d'emplois** au sein des villes sont une priorité afin de consolider l'offre de services publics et privés, l'offre médicale, le commerce et les équipements. Les fonctions économiques décisionnelles, administratives, culturelles mais également productives à valeur ajoutée sont à orienter préférentiellement vers les villes en leur faisant bénéficier d'effets de proximité pour les emplois indirects et de bonnes conditions d'accessibilité. La **valorisation des villes** est un élément déterminant pour élargir les possibilités d'accueil d'entreprises, ces dernières étant de plus en plus sensibles à une offre territoriale globale qui encourage la diversification économique.

A proximité des centres urbains, des potentiels importants en plein cœur d'agglomération sont mobilisables pour accueillir dans le temps des programmes diversifiés tout en consolidant la centralité. Ainsi, les **espaces libérés progressivement par PSA** (à commencer par l'axe Montbéliard-Sochaux), le **site EDF** en entrée de ville de Montbéliard, mais également le **site des Gros Pierrons** (déjà investi par des équipements et services d'intérêt métropolitain) sont particulièrement adaptés pour concilier différentes fonctions dans un espace restreint.

1.1.2 Prioriser des développements sur des sites stratégiques

Le Pays de Montbéliard doit pouvoir disposer d'espaces économiques stratégiques nécessaires à la dynamique de son développement. Cependant, afin de limiter la fuite d'entreprises de services en périphérie, ces espaces sont réservés en priorité aux activités incompatibles avec l'habitat ou nécessitant des emprises foncières importantes, ainsi qu'aux activités et services d'accompagnement permettant leur bon fonctionnement.

Le projet vise à consolider en premier lieu une **offre de foncier en zones d'activités stratégiques** à proximité des accès autoroutiers afin de faire bénéficier aux entreprises d'une part, d'un effet vitrine et, d'autre part, de conditions d'accès optimales, tout en limitant l'impact des trafics, notamment de poids lourds, dans le tissu urbain.

Cette offre est relayée par un réseau de **zones d'activités de plus petite taille** permettant de répondre aux demandes d'implantation ou de relocalisation de petites et moyennes entreprises industrielles ou artisanales, pour lesquelles l'enjeu d'accessibilité autoroutière revêt une moindre importance. Cette offre permet de préserver une répartition minimale d'emplois diversifiés sur le territoire. Dans une logique de réduction des temps de déplacements, ces nouveaux espaces sont localisés de préférence à proximité des principaux bourgs, pôles urbains et centralités du cœur d'agglomération.

En matière de **commerce**, les sites existants doivent être densifiés avant d'envisager l'ouverture à l'urbanisation de nouveaux sites commerciaux.

1.1.3 Organiser des lieux de services aux entreprises favorisant l'innovation

Le Pays de Montbéliard est adossé à des segments porteurs d'innovation (filières d'excellence, recherches et développement, véhicules du futur, etc.) qui sont à conforter pour accompagner la transition industrielle et préparer l'industrie du futur. La **création de plateformes dédiées** permettant des dynamiques d'innovation, de valorisation de la recherche, de transfert vers les entreprises, est à encourager.

1.1.4 Renforcer l'attractivité touristique

Le Pays de Montbéliard doit s'associer aux territoires voisins pour valoriser la richesse et la diversité de ses sites tant urbains que naturels. La stratégie vise à faire des infrastructures majeures et itinéraires touristiques structurants qui irriguent le territoire (TGV, autoroute, canal, eurovéloroute, sentiers de grande randonnée comme le GR 5) des **vitrines de ses différentes identités**. Elle doit permettre de favoriser les séjours en valorisant non seulement les patrimoines locaux et les manifestations événementielles, mais aussi les équipements et sites de loisirs, tout en développant une offre d'hébergement diversifiée qui leur soit associée.

Ces infrastructures doivent ainsi être accompagnées d'objectifs d'amélioration de la qualité de leurs abords, de mise en scène d'éléments emblématiques des identités du territoire, et de développement de lieux favorables à l'accueil et à la découverte.

1.2 Préserver les grandes entités naturelles, agricoles, forestières pour la biodiversité et les valoriser pour l'économie

La qualité de ses espaces naturels et de ses paysages, ainsi que la bonne valeur de ses terres agricoles confèrent au Pays de Montbéliard une richesse qui peut être menacée par une urbanisation mal maîtrisée.

Aussi, des actions doivent être soutenues pour **développer ou redessiner des continuités naturelles, réhabiliter certains paysages dégradés et maintenir des espaces de développement agricole**.

Le projet du Pays de Montbéliard vise ainsi à s'inscrire dans un fonctionnement plus global valorisant les qualités environnementales du territoire et tenant compte des grandes continuités écologiques et paysagères de cet espace de liaisons entre Vosges et Jura, plaine rhénane et moyenne vallée du Doubs. L'objectif est de s'appuyer sur les espaces non urbanisés, non seulement pour **préserver le cadre de vie** mais plus largement pour **valoriser leurs potentiels de création de valeur**.

1.2.1 Garantir une pérennité à ces grandes entités

Le Pays de Montbéliard possède un patrimoine remarquable en termes de grands paysages, de milieux naturels, de linéaires de cours d'eau variés et de zones humides. Or, leur qualité dépend des pratiques en matière d'habitat, d'agriculture, et de gestion de la forêt. Pour assurer leur préservation, le projet affirme donc la nécessité de **réduire fortement l'artificialisation de l'espace**, et de contenir la consommation maximale d'espaces agricoles, naturels et forestiers **en-dessous de 15 ha par an entre 2018 et 2040**.

Ainsi, la politique à mener sur les espaces naturels a pour objectifs de :

- préserver les espaces agricoles d'une urbanisation non maîtrisée, afin qu'ils ne soient plus considérés comme des réserves d'urbanisation non encore exploitées, mais comme un bien commun aux multiples fonctions,
- maintenir les réservoirs de biodiversité majeurs, notamment les forêts,
- valoriser les grands paysages les plus visibles,
- préserver les cours d'eau, les canaux et leurs abords, les zones humides remarquables, les zones inondables naturelles,
- préserver les trames vertes et maintenir des espaces verts de proximité en milieu urbain,
- garantir les bonnes connexions (corridors écologiques) entre les réservoirs de biodiversité avec des prescriptions appropriées.

Il est toutefois permis de valoriser certains espaces naturels en y développant des activités compatibles avec leur équilibre écologique et leur niveau de protection.

Les continuités naturelles présentant un intérêt écologique majeur sont rétablies s'il est constaté qu'elles ont été coupées.

Ces continuités permettront notamment d'inscrire le Pays de Montbéliard dans le maillage des espaces naturels de la Franche-Comté en participant à la qualité des ressources naturelles et en privilégiant les liaisons entre les différents réservoirs biologiques, suivant les principes de la politique régionale de cohérence écologique, comme indiqué dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

1.2.2 Tirer parti de ces atouts naturels pour conférer une image économique plus diversifiée, plus innovante et plus verte

Les qualités environnementales du territoire sont aujourd'hui essentiellement perçues comme un vecteur d'enrichissement du cadre de vie et de développement résidentiel. Pour autant, **contribuer à la préservation des espaces non urbanisés repose également sur la reconnaissance plus affirmée de leurs fonctions économiques productives.** Cet objectif concerne :

- les terres agricoles, dont l'orientation économique de « polyculture-élevage » est à soutenir et les potentiels de diversification (circuits courts, maraîchage, agroforesterie, ...) sont à encourager ;
- les espaces forestiers, pour lesquels l'optimisation des conditions d'exploitation forestière et le renforcement des filières locales de valorisation du bois sont à consolider ;
- les ressources naturelles (éolien, hydraulique, solaire) dont les potentiels de production énergétique alternative sont à valoriser. L'opportunité de développement de filières de méthanisation est également à étudier.

La mise en valeur des paysages spécifiques du Pays de Montbéliard contribue à son rayonnement en termes d'**attractivité touristique**, voire à son image de terre d'accueil.

1.3 Contribuer au développement métropolitain du Nord Franche-Comté

Le Nord Franche-Comté se caractérise par une très grande diversité de ses territoires et de leurs organisations physiques respectives, sans que cela ne les empêche de s'inscrire dans une communauté de destins. Chacun, avec son identité propre, a pu ainsi contribuer à porter des projets collectifs d'intérêt supérieur permettant d'améliorer le niveau d'équipements du territoire dans son ensemble. Cette diversité doit continuer à être promue comme source d'attractivité pour le territoire et **alimenter les logiques de coopérations** au sein du pôle métropolitain.

Dans ce cadre, le Pays de Montbéliard, en s'appuyant sur l'originalité de son organisation polycentrique, a pour volonté d'une part, de **promouvoir des espaces de projets phares** pour le développement métropolitain de l'agglomération et, d'autre part, de **fédérer toutes les composantes de son territoire** par des politiques de développement inclusives.

1.3.1 Planifier des projets phares pour renforcer le cœur d'agglomération

Trois sites ont été identifiés comme aptes à accueillir des fonctions métropolitaines structurantes et dont les emprises foncières doivent être préservées pour des projets de grande ampleur. La volonté est d'anticiper leur développement en proposant des sites cohérents avec l'organisation du territoire, sans laquelle des réponses plus opportunistes pourraient être apportées.

Le déploiement de projets de renouvellement économique et urbain de grande ampleur à proximité immédiate des centres-villes et en vitrine d'axes structurants doit ainsi venir consolider le cœur d'agglomération. Les espaces concernés sont :

- **l'axe Montbéliard-Sochaux** : l'ambition sur les franges du site de PSA est de favoriser une cohabitation réussie et contemporaine d'une entreprise historique et à notoriété internationale avec le déploiement de fonctions urbaines de centralité, et de générer des synergies.
- **le plateau des Gros Pierrons** : l'objectif est de permettre le développement d'un projet permettant l'agrafe entre les centralités d'Audincourt et de Montbéliard, en bénéficiant de sa desserte par le réseau de transport à haut niveau de service « Evolity » et de sa vitrine autoroutière.
- **Le site EDF à Montbéliard** : en vitrine d'axes principaux – routiers, ferroviaire, fluvial et cyclable - de découverte du territoire, le site permet de valoriser les qualités emblématiques du paysage à un point d'articulation majeur entre différents pôles d'attractivité de la ville centre (cœur historique, quartier de la Petite Hollande, site de PSA, zone commerciale du Pied des Gouttes).

1.3.2 Valoriser les complémentarités entre les territoires urbains et ruraux

L'objectif est d'inverser les tendances passées où l'urbain et le rural étaient souvent perçus en opposition, comme des réalités foncièrement différentes, souvent antinomiques et conflictuelles, particulièrement en matière de développement, avec des pôles urbains moteurs et des villages marginalisés. Il s'agit au contraire d'**affirmer l'importance des interdépendances entre milieux urbains et milieux ruraux** et la nécessité d'en tenir compte dans l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement urbain et économique, de l'environnement, comme dans le déploiement des services et des infrastructures, du tourisme ou de la culture.

La volonté est de conforter les spécificités locales et de **soutenir les valeurs ajoutées de chacun**, en s'appuyant sur une organisation territoriale qui veille à ces équilibres. La diversité des cadres de vie dans le Pays de Montbéliard est en effet à valoriser pour son attractivité.

1.3.3 Coordonner le développement

Un développement coordonné à l'échelle de la zone d'emplois du Pôle Métropolitain est indispensable pour conforter le Nord Franche-Comté et l'inscrire durablement dans la mondialisation. La mise en place d'une stratégie métropolitaine pourra être le support de regroupements et de coopérations entre les institutions d'enseignement, de recherche et de formation, de développement économique, d'aménagement du territoire et d'environnement, de transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, touristique et culturel, de développement des communications électroniques. La proximité de la Suisse est également un atout et nécessite le renforcement de la coopération transfrontalière.

Les nombreux échanges doivent être coordonnés pour promouvoir un développement équilibré et harmonieux avec les territoires limitrophes. Le Pays de Montbéliard doit **tirer parti des dynamiques de développement** de l'espace rhénan et de la Suisse, **des équipements rares** qui s'y trouvent (à l'instar de l'Euro-airport), **des secteurs de séjour touristique proches** (Vosges, Jura, Alsace), ainsi que des nombreux flux qui le traversent. Le projet porté par le SCoT est de rendre visible le territoire, de faire valoir ses atouts et de développer son potentiel de séduction.

1.4 Faciliter les mobilités

Le Pays de Montbéliard, et plus généralement le Nord Franche-Comté, sont particulièrement bien desservis et accessibles. L'objectif est alors d'**améliorer les interconnexions dans une logique qualitative** plus que quantitative. Cette logique doit être au service de l'attractivité du territoire et non pas un vecteur d'augmentation des déplacements quotidiens et d'étalement urbain. Il s'agit d'accompagner les besoins croissants de mobilité et de faciliter l'accès aux services tout en maîtrisant les besoins de déplacements.

1.4.1 Déployer les réseaux de communication numérique pour réduire l'isolement

Les réseaux de communication numérique constituent des enjeux d'attractivité, tant économique que résidentielle, mais aussi d'équité sociale. Le déploiement de plusieurs technologies doit assurer une meilleure accessibilité et réduire les inégalités. Les objectifs du développement du réseau numérique sont de **mailler le territoire**, avec une boucle à très haut-débit qui concernera toutes les communes à terme.

Cette accessibilité numérique constitue un levier essentiel d'une offre de services de mobilités, dont les transports ne sont qu'une réponse partielle. Il s'agit ainsi de favoriser le libre accès et la circulation des données pour maîtriser ainsi les besoins de déplacements et limiter les risques d'enclavement. Des passerelles sont à imaginer pour permettre aux entreprises locales, et en particulier commerciales, de s'inscrire dans une dynamique d'économie numérique.

1.4.2 Développer l'accessibilité externe par une meilleure connexion aux réseaux de transport

Les grandes infrastructures sont denses dans l'axe Rhin-Rhône. L'amélioration des liaisons et des points de connexions vers les principales portes d'entrée-sortie du territoire doit permettre le désenclavement des territoires les plus éloignés.

Le Pays de Montbéliard bénéficie du développement de la position de carrefour du Nord Franche-Comté, permettant son désenclavement. Outre les liaisons avec les bassins rhénans et rhodaniens, vers la Suisse, l'arc alpin et l'Italie du Nord, vers le bassin parisien, ou encore vers le sillon lorrain et le BeNeLux, le réseau autoroutier et l'étoile ferroviaire organisée autour de Belfort constituent les dorsales les plus efficaces pour prendre en charge les déplacements d'échelles métropolitaine et interrégionale. L'organisation de **plate-formes intermodales**, ou de **points de rabattement tous modes**, articulés à ce réseau majeur est donc déterminante pour contribuer au désenclavement de l'ensemble du territoire du Pays de Montbéliard.

Le ferroviaire a une place essentielle dans les développements à venir, que ce soit autour de la gare LGV Belfort-Montbéliard ou des trois gares TER (Colombier-Fontaine, Voujeaucourt et Montbéliard). Dans ce cadre, ces points de convergence doivent permettre la mise en place d'une intermodalité efficace. Ainsi, l'organisation territoriale tiendra compte de ces équipements structurants. Le **renforcement du niveau de service ferroviaire et des facilités de liaisons interrégionales**, notamment vers le Sud Alsace et l'Euro-Airport de Bâle-Mulhouse, est un point de vigilance important pour soutenir l'attractivité du territoire.

1.4.3 Favoriser un accès plus équilibré aux pôles générateurs de déplacements : de réelles alternatives à la voiture

L'organisation des déplacements s'articule avec la localisation des grands équipements et des pôles d'emplois, tout en proposant de réelles alternatives à la voiture depuis les principales polarités urbaines.

Les projets de renforcement de l'offre de transports collectifs au sein du Pays de Montbéliard doivent rechercher à **améliorer la desserte des principaux pôles d'emplois et d'équipements** de la zone d'emplois de Belfort-Montbéliard, ainsi que du Jura suisse. Un accès équilibré aux **sites de l'espace médian** est particulièrement impératif dans cette perspective.

Les réseaux de transport collectifs, tels qu'« Evolity », doivent en particulier **relayer une desserte structurante du territoire depuis les différents points de connexion avec l'extérieur** du territoire (gares, échangeurs autoroutiers).

Par ailleurs, les implantations d'entreprises à fonction logistique importante sont privilégiées sur des sites qui peuvent bénéficier d'un embranchement ferroviaire ou de la proximité d'axes routiers connectés au réseau autoroutier, en évitant toute traversée d'espaces habités.

1.4.4 Valoriser le transport fluvial

Le développement du territoire s'appuie également sur l'itinéraire de transport fluvial - le canal du Rhône au Rhin - notamment pour son potentiel de fréquentation touristique. Celui-ci est, en outre, doublé de l'eurovéloroute Nantes-Budapest. Dans ce cadre, le **port de Montbéliard, les haltes fluviales** et certains **ouvrages d'art** (ponts, passages d'écluses) doivent être valorisés comme des portes d'entrée sur le territoire, pour bénéficier davantage de ces flux touristiques.

Axe 2 : Mieux vivre dans le Pays de Montbéliard

La loi ALUR a pour priorité de favoriser la construction de logements. Avec cette loi, l'État entend densifier l'habitat afin de lutter contre l'étalement urbain et favoriser une gestion plus économe du sol. C'est en ce sens que le projet du Pays de Montbéliard souhaite **enrayer une artificialisation trop forte** en réduisant drastiquement les possibilités de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le Pays de Montbéliard est un territoire industriel qui a été relativement préservé des conséquences souvent dramatiques des restructurations de l'appareil productif. En effet, comparativement aux autres régions économiquement très dépendantes des activités industrielles, une relative stabilité démographique a été observée ces dernières années et semble crédible pour les années à venir en lien avec les actions de développement économique.

L'ambition du SCoT est d'**inscrire durablement le territoire dans une logique de stabilisation de sa population**, autour de 140 000 habitants à l'horizon 2040. Cette stabilité démographique implique toutefois une production de logements suffisamment importante et diversifiée pour accompagner le desserrement de la population et l'accueil de nouveaux arrivants. En outre, cette production doit accorder une part importante au renouvellement du parc de logements existants afin de proposer une offre en phase avec les aspirations contemporaines des ménages. Le développement spatial qui accompagnera cette production s'articulera autour :

- des polarités de commerces traditionnels et de services, en les hiérarchisant pour garantir leur bon fonctionnement,
- des réseaux de transport collectifs structurants.

Le projet vise parallèlement à mieux canaliser les futures extensions urbaines en fonction de la trame verte et bleue, de la valeur agronomique et stratégique des sols et de la qualité paysagère qui guideront le développement.

Notamment dans les pôles urbains et les secteurs bien desservis par les transports en commun, des formes urbaines économes de l'espace sont privilégiées.

2.1 Conforter et orienter le développement en fonction des besoins

2.1.1 Renforcer les équilibres territoriaux actuels entre espaces urbains et ruraux

La volonté est de **préserver une offre équilibrée d'équipements, de services et de commerces**, de l'échelle métropolitaine dans le cœur de l'agglomération de Montbéliard, jusqu'aux échelles de proximité au sein des villages. Elle nécessite de **retrouver une vitalité démographique des espaces centraux à toutes ces échelles**.

Le projet vise à renforcer les centralités selon quatre niveaux principaux, déterminés par l'offre préexistante d'équipements et de services, la proximité des emplois et les potentiels de développement au sein du tissu urbanisé. Cette organisation territoriale, qui souhaite ainsi limiter la dépendance à la voiture particulière, prévoit :

- Un **cœur d'agglomération** qui, à l'échelle du grand territoire, joue un rôle structurant à consolider. Il s'agit de renforcer le rôle de ville-centre de Montbéliard et ses complémentarités avec les villes d'Audincourt et de Sochaux. Concentrant les services rares et les moteurs de l'économie, cet espace organisé autour de quatre centralités principales (les trois centres villes et la Petite Hollande) doit regagner en vitalité, en conjuguant emploi et qualité de vie. Il doit réenchanter le consommateur, l'habitant et l'investisseur pour jouer un rôle majeur de territoire attractif. Les efforts de concentration de fonctions urbaines diversifiées, de production de logements et de modernisation de l'habitat doivent y être massifs.
- Des **pôles urbains** qui, à l'échelle de bassins de vie de proximité, structurent le développement périurbain par la présence de fonctions mixtes dans les villes de : Bethoncourt, Grand-Charmont, Etupes, Exincourt, Mandeure, Pont-de-Roide-Vermondans, Seloncourt, Valentigney et Voujeaucourt. Leur rôle est de donner davantage de lisibilité à l'organisation urbaine, en privilégiant le renouvellement des tissus résidentiels et des espaces d'activités, la densification de leurs centres et la qualité des espaces. Le défi est de garantir la pérennité d'équipements et de services à la population.
- Des **bourgs** qui, à une échelle plus fine, offrent différents services répondant aux besoins quotidiens (commerces de proximité, équipements diversifiés) : Bart, Bavans, Blamont, Colombier-Fontaine, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mathay, Montenois, Nommay, Sainte-Suzanne, Taillecourt, Vieux-Charmont. Leur rôle est renforcé grâce au développement d'équipements et de services mais aussi par l'implantation d'espaces d'activités secondaires.
- Des **villages** qui révèlent mieux les potentiels économiques des espaces ruraux, liés notamment à leurs ressources naturelles, et dans lesquels le rythme d'évolution démographique est préservé pour assurer notamment le maintien ou la mise en réseau des équipements scolaires.

2.1.2 Fonder une organisation territoriale sur l'offre d'équipements, l'offre de services et les conditions d'accessibilité

Le **maintien et la consolidation d'une offre complète et variée de services** administratifs, sanitaires et sociaux, éducatifs, culturels, sportifs et de loisirs, ainsi que de commerces, sont nécessaires pour garantir une attractivité durable du Pays de Montbéliard.

Les **centralités du cœur d'agglomération** et les **pôles urbains** regroupent la majorité des grands équipements. Au sein des pôles urbains, le développement des équipements et services s'appuie sur l'émergence de nouveaux secteurs de services et d'emplois. En outre, la préservation des services les plus rares, existants dans le cœur d'agglomération, doit rester une priorité en lien avec son accessibilité au plus grand nombre.

Dans les **bourgs**, l'aménagement tendra à augmenter la présence de services et d'équipements, afin de mieux répartir leur offre en fonction de la population. Ces services et équipements doivent être coordonnés avec ceux des pôles extérieurs limitrophes (Héricourt, L'Isle-sur-le-Doubs, Delle, etc.).

Dans les **villages**, sont privilégiés des équipements qui restent à l'échelle des besoins locaux, sous forme de commerces de proximité ou de services à la population du bassin de vie local. Lorsque ces services sont susceptibles d'intéresser une population plus largement répartie sur le territoire environnant, l'opportunité de leur desserte par une offre de transport public de capacité et de fréquence suffisantes doit impérativement être étudiée.

2.1.3 Favoriser une offre commerciale équilibrée et adaptée

Le Pays de Montbéliard, par son organisation territoriale et ses polarités, propose aux habitants une offre commerciale dense limitant globalement les déplacements vers les grands pôles urbains voisins. Devant les risques d'apparition de friches commerciales, qui seraient liées à la poursuite d'un modèle de développement quantitatif des surfaces et au regard des nouveaux modes de consommation des habitants, il apparaît souhaitable de **structurer le développement du commerce sous un axe plus qualitatif** en privilégiant :

- un commerce inséré dans des espaces commerciaux agréables, confortables, propices à l'enchantement du consommateur ;
- un commerce axé sur l'accueil, non pas de surfaces supplémentaires banalisées, mais d'offres ou d'opérateurs apportant une plus-value au territoire ;
- un commerce construit autour d'une logique de mixité de fonctions ;
- un commerce améliorant son niveau de réponse aux besoins des consommateurs frontaliers.

2.1.4 Renouveler les zones d'activités existantes ou programmées plutôt que les étendre

Le Pays de Montbéliard est un bassin d'emplois qu'il convient de conforter tout en le préservant des effets négatifs inhérents à un développement qui serait non maîtrisé. Le projet affirme donc la nécessité de **s'appuyer sur le réseau des zones d'activités existantes ou programmées** pour implanter des activités, plutôt que d'en créer de nouvelles.

En matière de zone commerciale, des objectifs de densification sont fixés en recherchant notamment la mutualisation des espaces extérieurs (espaces de stationnement, etc.).

2.1.5 Diminuer la dépense énergétique

La recherche de moyens visant à augmenter significativement le taux de renouvellement du parc de logements (y compris par des démolitions-reconstructions) doit parallèlement permettre d'**accélérer la rénovation thermique de bâtiments anciens**.

L'efficacité énergétique est inscrite dans des **objectifs internationaux** :

- Le **paquet énergie-climat**, adopté en 2008, définit une politique européenne commune de l'énergie. Il fixe l'objectif dit « 3 x 20 » qui consiste, d'ici 2020, à :
 - réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport au niveau de 1990,
 - améliorer l'efficacité énergétique en réduisant de 20% la consommation d'énergie primaire,

- porter à 20% la part des énergies renouvelables.

En 2014, de nouveaux objectifs ont été fixés pour 2030, en portant ces efforts respectivement à – 40 % d'émissions de GES, 27 % d'économies d'énergie, et 27 % de part d'énergies renouvelables.

- Pour 2050, le **facteur 4** vise à diviser par quatre les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur la base de l'année 1990.

Pour le Pays de Montbéliard, il s'agit, en particulier de réduire les consommations d'énergie et les émissions de GES par la **maîtrise de l'étalement urbain**. Le projet vise à la promotion d'une ville des courtes distances, dont les conséquences sont :

- une réduction des distances parcourues au quotidien et l'usage des modes alternatifs à la voiture,
- un trafic routier réduit par une meilleure articulation de l'urbanisation existante et à venir avec les transports collectifs.

Le **recours aux énergies renouvelables** sera favorisé en valorisant davantage les potentiels des ressources hydrauliques, solaires et éoliennes tout particulièrement. Le développement de filières de méthanisation est également encouragé.

Enfin, les orientations du SCoT nourriront les réflexions du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Pays de Montbéliard Agglomération, ainsi que de celui qui est élaboré à l'échelle du Nord Franche-Comté.

2.2 Répondre aux besoins en logements et être attractif pour des populations nouvelles

L'objectif est de garantir la vitalité de l'ensemble des communes du territoire, en y promouvant une répartition harmonieuse des logements. Celle-ci doit concourir à **élargir le panel de l'offre d'habitat**, en valorisant la diversité des cadres de vie et permettre le plus possible aux populations d'avoir le choix de leur lieu de résidence. La gestion économe de l'espace et l'intégration paysagère des nouvelles opérations en fonction de leur environnement sont importantes à considérer pour valoriser cette diversité. Par développement harmonieux, il est aussi entendu que l'offre locative devra être répartie spatialement sur l'ensemble du territoire, pour permettre notamment le maintien des populations vieillissantes ou l'accueil de jeunes.

2.2.1 Garantir une production de logements nécessaire à la stabilisation démographique et organisée autour de polarités de services

En premier lieu et traduisant cette volonté d'équilibre du développement sur le territoire, **la possibilité sera garantie à chaque commune de produire le nombre de logements nécessaire à sa stabilité démographique**, afin de garantir le meilleur niveau de maintien possible d'équipements et de services dans la commune.

Mais, plus que l'aspect quantitatif, le projet vise à **encourager une production plus diversifiée de logements pour répondre aux évolutions socio-démographiques** : anticiper les besoins liés au vieillissement de la population, maintenir et attirer les jeunes, s'adapter aux attentes d'actifs dont les mobilités professionnelles sont de plus en plus fréquentes font ainsi partie des défis majeurs à relever pour s'inscrire durablement dans une logique de stabilité démographique. Le développement d'une offre de logements plus petits, locatifs et à coûts abordables – segments insuffisamment représentés sur le territoire – est essentiel pour accompagner les parcours résidentiels des ménages tout au long de leur vie. Il est parallèlement nécessaire d'**élever le niveau de qualité des logements et de leur environnement** pour que cette offre réponde aux aspirations contemporaines.

Ces objectifs conduisent à définir des principes de renouvellement urbain, orientés prioritairement sur les espaces de centralité des communes quelle que soit leur échelle. Ces différentes polarités sont particulièrement adaptées pour la production de nouveaux types de logements destinés aux personnes âgées, jeunes, actifs en mobilité professionnelle, car ils offrent une palette de services qui correspondent à leurs besoins quotidiens.

Les **objectifs de densification et de mutation urbaines** définis ci-après, concernent le réinvestissement d'espaces dégradés ou de friches urbaines, industrielles et de services, la démolition-reconstruction ou la réhabilitation lourde de bâtiments pré-existants ainsi que la mobilisation de terrains non ou peu bâtis au sein des espaces urbanisés. Au minimum, à l'échelle du SCOT, 70 % de la production de logements est réalisée en densification ou mutation urbaine.

2.2.2 Réinvestir le patrimoine des centres, aménager des espaces de vie de qualité

Les objectifs de renouvellement urbain énoncés ci-dessus s'inscrivent plus globalement dans l'optique de rapprocher les nouvelles opérations des centralités, quelle que soit l'échelle de la commune. Lorsqu'une extension urbaine est envisagée, sa localisation doit systématiquement être étudiée au regard de ses capacités de raccordement au centre, des liaisons piétonnes et cyclables à établir, ou de la proximité aux arrêts de transport collectif. Les besoins d'extensions de voirie et de réseaux techniques doivent être le plus possible limités, sauf raisons techniques particulières.

Le renouvellement urbain nécessite par ailleurs un **accompagnement qualitatif** important sur les plans du patrimoine à valoriser, des caractéristiques paysagères à révéler et de l'usage des espaces publics.

Le développement urbain doit intégrer de manière harmonieuse les espaces paysagers : les nouvelles constructions doivent s'intégrer de manière aussi harmonieuse que possible aux paysages existants.

La mobilisation des terrains non bâtis au sein des espaces urbanisés ne doit pas être systématique, dès lors que ces terrains ont une qualité environnementale (agronomique, écologique, climatique et sociale) qui peut être valorisée.

2.2.3 Mettre en place une politique foncière ciblée

Une politique de maîtrise foncière doit accompagner la mise en œuvre du projet, afin de mieux maîtriser la qualité des constructions et leur insertion dans le projet de la commune, de garantir aux constructeurs une offre de terrains dans les secteurs jugés prioritaires et de favoriser la réhabilitation et le renouvellement du bâti.

Dans le **cœur d'agglomération** et les **pôles urbains**, la politique foncière doit permettre d'atteindre les objectifs d'habitat et de répondre aux besoins et aspirations des habitants. Elle vise plus particulièrement à garantir une offre de terrains dans les secteurs prioritaires, en privilégiant le renouvellement urbain, y compris la réutilisation des friches urbaines, industrielles et commerciales. Elle cherche à assurer la qualité de la construction par sa bonne insertion dans le tissu urbain.

Dans les **bourgs et villages**, elle contribue également au maintien et au développement d'une agriculture dynamique et durable.

Une stratégie foncière spécifique doit être mise en place pour **faciliter la résorption de friches** et préparer leur remise en état préalable à l'accueil d'opérations.

Globalement, cette articulation de la politique foncière aux orientations de développement énoncées doit concourir à maîtriser les coûts des terrains et y éviter des phénomènes spéculatifs, afin de faciliter la concrétisation des objectifs de modération de l'urbanisation et l'optimisation de l'occupation des espaces déjà urbanisés.

2.3 Gérer les risques et limiter les pollutions

2.3.1 Gérer le risque d'inondation et valoriser les zones inondables

Le risque d'inondation doit être géré en veillant à la sécurité des personnes et des biens, par des mesures portant sur :

- la **gestion des cours d'eau et de leur lit majeur**,
- la **réduction de la vulnérabilité** des territoires par des prescriptions appliquées aux projets d'aménagement.

Une étude globale sur les sites favorables au renouvellement urbain et à la consolidation des centralités, contraints par les risques d'inondation, doit être menée en intégrant les capacités de désimperméabilisation des sols, de renaturation d'espaces en berges de rivières ou de zones humides.

Les opérations de **protection** des populations face au risque inondation et de **sensibilisation**, se poursuivent en partenariat avec l'État, les associations et collectivités locales. Une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) a été approuvée en 2017 sur le territoire Nord-Franche-Comté et doit être déclinée de façon opérationnelle par les collectivités et services de l'État au travers d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

La gestion des inondations fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion intégrée et durable au sein de PMA. Le programme d'aménagement des rivières inclut désormais des projets de valorisation écologique des milieux aquatiques : restauration écologique du Gland et protection contre les inondations à Hérimoncourt, reméandrage de la Feschotte aval à Fesches-le-Châtel, suppression ou aménagement de seuils sur le Doubs, l'Allan et le Gland, restauration de frayères à Bart, valorisation du ruisseau du Bief dans la traversée de Colombier-Fontaine. La préservation des zones humides permet à la fois de maintenir un champ d'épandage des crues et de sauvegarder une biodiversité en danger.

2.3.2 Préserver la qualité des milieux aquatiques

La préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines, conformément à la Directive cadre européenne sur l'eau, est poursuivie en luttant contre la dissémination de substances dangereuses (pesticides et autres micropolluants de toutes origines) au travers de programmes spécifiques mais également en s'assurant de l'efficacité actuelle (rendement) et future (dimensionnement) des systèmes de traitement des eaux usées (individuels ou collectifs).

Les nouvelles opérations urbaines doivent intégrer l'impératif d'**une bonne gestion des eaux pluviales** en assurant prioritairement leur retenue. Les actions en faveur de l'infiltration à la parcelle des eaux pluviales, que PMA a initiées depuis le début des années 2000, contribuent à la bonne gestion des épisodes pluvieux générateurs de crues en permettant un stockage à la parcelle et en évitant les écoulements superficiels, les inondations et érosions qui y sont liées. Elles doivent être progressivement étendues au territoire des 72 communes.

Les opérations de **restauration physique des milieux naturels**, issues de la compétence GEMAPI détenue par PMA sur l'ensemble du Pays de Montbéliard, participent activement à l'amélioration de la qualité des milieux en agissant sur les habitats aquatiques, la continuité piscicole et l'autoépuration (rôle des plantes en berge notamment).

2.3.3 Veiller à la sécurité des personnes et des biens en matière de risques naturels et industriels

L'**implantation d'activités** industrielles générant des risques nouveaux pour la santé humaine, par les pollutions qu'elles provoquent ou par le potentiel d'accident grave qu'elles impliquent, doit être gérée en tenant compte de la sensibilité du milieu et de la proximité ou non de lieux d'habitation ou d'activité humaine. Certains sites sont de ce point de vue plus pertinents et sont privilégiés dans l'implantation des activités industrielles les plus polluantes ou présentant des risques élevés.

En ce qui concerne le **trafic de matières dangereuses**, le mode de transport ferroviaire et le mode fluvial (qui présentent une sécurité plus élevée que le mode routier) sont encouragés dans toute la mesure du possible.

Dans les secteurs de risques naturels (mouvement de terrain, etc.) ou technologiques justifiant un non accroissement des personnes et des biens exposés, des mesures de **maîtrise de l'urbanisation** doivent être définies.

2.3.4 Diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores liées aux infrastructures

La **circulation automobile doit être apaisée**, notamment en optimisant le transport de marchandises, en développant des alternatives à la voiture et en développant des nouveaux espaces urbains à proximité des axes de transport en commun.

Des **mesures protectrices** doivent être mises en place, là où cela est possible aux abords des grandes infrastructures prioritairement (A 36, routes à grande circulation, ligne TER), ainsi qu'au niveau des constructions elles-mêmes.

2.3.5 Articuler le développement urbain avec les capacités d'accueil en eau potable et eaux usées

Pour les territoires autonomes pour leur production en eau potable et la gestion de leur assainissement, la capacité de leurs ressources doit être en adéquation avec leurs ambitions de développement. Ainsi, il s'agit de tenir compte de :

- la capacité et la qualité des ressources en eau potable afin de calibrer les aménagements,
- la capacité de traitement des eaux usées, mais aussi des milieux récepteurs (particulièrement vulnérables en milieu karstique), qui sont déterminantes en l'absence de solutions techniques performantes.

En complément, le **renforcement des différents dispositifs** (de traitement et de collecte des eaux usées, de distribution de l'eau potable, etc.) est encouragée :

- en améliorant le rendement des réseaux d'eau potable et en incitant la récupération des eaux pluviales pour un usage non domestique (arrosage des espaces verts, double réseau pour les sanitaires),
- en poursuivant les actions d'aménagement engagées sur le territoire pour réduire l'impact des eaux usées sur les milieux naturels : développement des infrastructures de traitement des effluents, vérification de la conformité des installations autonomes, mise en conformité des stations d'épuration, etc..

2.3.6 Sécuriser l'alimentation en eau potable

Pour sécuriser qualitativement l'alimentation en eau potable des communes dépendant du captage de Mathay, PMA prévoit la **création d'une réserve d'eau brute** d'une capacité au moins équivalente à trois jours de consommation.

Certains captages, en milieu rural, ne bénéficient pas encore aujourd'hui de **déclaration d'utilité publique**. Il s'agit ainsi d'achever les procédures en cours et d'initier les démarches sur les captages pour lesquels les procédures n'ont pas encore débuté.

D'un point de vue quantitatif, la sécurisation s'entend à deux niveaux :

- Pour les communes du SCoT qui ne sont pas desservies par le captage de Mathay, il est nécessaire de **veiller à la conservation des nombreuses ressources que constituent les petits captages** même si ces derniers devaient ne plus être exploités pour des raisons de rationalisation de l'exploitation. L'intérêt de leur maintien résidera alors dans leur capacité à assurer des solutions de secours.

Sur ces communes, dans le cadre d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui sera établi par PMA, des interconnexions pourront être recherchées en fonction des risques et besoins qui restent à identifier. De même, des campagnes de sectorisation des fuites permettront d'aboutir à un schéma de renouvellement patrimonial progressif des réseaux d'eau potable.

- Au-delà, pour les autres communes de PMA, **une sécurisation ponctuelle peut être organisée** et l'a déjà été par le passé lors d'épisodes de casse ou de pollution localisée. **Une sécurisation globale** de leur alimentation en eau potable, en revanche, ne peut s'entendre que dans le cadre d'un **dispositif plus large intéressant l'ensemble du Nord Franche-Comté**.

En effet, le captage situé dans le Doubs à Mathay peut fournir à lui seul de l'eau potable en quantité largement suffisante au Pays de Montbéliard. Sa capacité de production est de 75 000 m³/jour pour moins de 150 000 habitants à desservir sur le périmètre du SCoT. En revanche, le « feeder de Mathay » vient pallier depuis 1965 le déficit structurel d'alimentation en eau potable de l'agglomération belfortaine. Il fournit, à ce titre, pendant un tiers de l'année et lors d'épisodes de sécheresse, de l'eau potable aux habitants du Pays de Montbéliard ainsi qu'aux habitants d'une importante partie du Territoire de Belfort, soit plus de 200 000 personnes au total.

PMA, aujourd'hui détenteur de la compétence obligatoire « eau potable » sur ses 72 communes, a déjà contribué à des réflexions d'ensemble, à l'échelle du Nord Franche-Comté. Celles-ci doivent être menées plus avant avec les autres EPCI concernés et les partenaires institutionnels afin d'aboutir à des solutions satisfaisantes, tant techniquement qu'économiquement.

Pour approcher quantitativement le risque que fait courir un aléa de type sécheresse sévère et généralisée, il est important de noter que depuis plus de 10 ans les consommations annuelles d'eau potable diminuent continuellement sur le territoire, et ce pour deux raisons principalement :

- Des besoins individuels qui tendent à diminuer en raison d'équipements ménagers plus économes en eau, mais également parce que les notions d'économie d'eau sont de mieux en mieux intégrées chez les usagers.
- Des campagnes destinées à réduire les fuites sur les réseaux (en particulier sur le réseau des 29 communes « historiques » de Pays de Montbéliard Agglomération) qui portent leurs fruits.

Il en est de même sur le Grand Belfort où d'importants travaux ces dernières années ont permis de faire passer le rendement des réseaux d'eau potable de 65% à 80%.

Enfin, une organisation mutualisée favorise la **coordination des différentes structures** et développe la solidarité autour d'une problématique compliquée, coûteuse mais vitale.

2.4 Améliorer l'accessibilité en promouvant les modes de transport pertinents et en réduisant la dépendance à la voiture

Par le passé, la majeure partie des déplacements était fondée sur le développement du réseau routier et donc la motorisation des ménages, ce qui a contribué à la croissance économique. Ce développement a engendré une diffusion de l'urbanisation et de l'activité sur le territoire, rendant l'utilisation de la voiture difficilement contournable pour un grand nombre de citoyens. La place actuelle de la voiture ne peut être ignorée et le réseau sur lequel elle circule doit être maintenu à un niveau élevé de qualité et de sécurité.

Toutefois, ce développement présente de nombreux inconvénients : consommation élevée d'énergie, contribution à l'effet de serre, pollutions et nuisances diverses. Une diversification des modes de transport est donc indispensable, et, le développement de réseaux plus efficaces de transport public doit être recherché.

2.4.1 Développer en priorité les secteurs desservis par des transports collectifs

Les projets mis en œuvre ces dernières années, et notamment le transport à haut niveau de service « Évolity », ont modernisé le réseau de transports en commun du Pays de Montbéliard. Ce réseau articule Montbéliard, Audincourt et Sochaux dans un système central auquel sont reliés directement Valentigney, Hérimoncourt, Seloncourt, Bethoncourt et Grand-Charmont.

« L'espace médian », où se trouvent l'hôpital, la gare LGV et l'université, est également connecté à ce réseau. Celui-ci constitue ainsi une **ossature sur laquelle l'ensemble de l'offre de transports publics du Pays de Montbéliard doit prendre appui**.

L'urbanisation est encouragée dans les secteurs desservis par les transports en commun, et ce d'autant plus que la qualité de la desserte est élevée.

2.4.2 Interconnecter les différents systèmes de transport, y compris routiers

L'intermodalité consiste à mettre en relation différents modes de déplacements, et à faciliter ainsi le recours à des moyens autres que la voiture individuelle. Ne concernant pas les seuls réseaux de transport collectif, les initiatives visant à adopter des **modes de déplacements collectifs ou alternatifs**, tels que le covoiturage ou l'autopartage et les modes doux (à pied et à vélo) sont encouragées. Parfois complémentaires à la voiture particulière, ils doivent être économiquement viables et accessibles à tous.

L'intermodalité est favorisée en organisant des **rabattements vers les transports en commun les plus performants**, notamment en créant des parkings relais, un accueil efficace des deux-roues aux abords des gares, et en facilitant les échanges entre systèmes de transport collectifs.

Le développement d'**offres alternatives de transport dans les territoires périurbains et ruraux** doit être pensé en accroche sur les réseaux structurants : gares SNCF, terminus des lignes de transport urbain ou arrêts de transports localisés sur des liaisons routières structurantes.

2.4.3 Intégrer les itinéraires favorables aux modes doux

L'usage des modes doux doit être encouragé. En complément de l'effort porté sur les transports en commun, l'usage de modes non motorisés est soutenu, même si celui du vélo peut être limité par le contexte topographique du Pays de Montbéliard. Les liaisons piétonnes doivent également être facilitées, en particulier dans le franchissement des grandes infrastructures.

Les efforts de **déploiement d'un réseau complet d'itinéraires piétonniers et cyclables** permettant d'articuler l'ensemble des territoires sont poursuivis, en veillant à leur sécurisation, leur jalonnement et à la résorption des coupures. Le réseau cyclable d'agglomération s'étend aujourd'hui sur plus de 100 kms. Les liaisons vers les arrêts de transport collectif et les gares sont à mettre en place, ainsi que vers les infrastructures touristiques majeures.

2.4.4 Limiter la production de polluants et réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'amélioration de la qualité de l'air constitue un élément majeur. Le projet prévoit de **mieux articuler équipements, urbanisation et transports en commun**. Il prévoit ainsi d'avoir un effet favorable sur les émissions des gaz à effet de serre et des polluants par le trafic routier.

En complément, de **nouvelles formes d'habitat**, répondant aux préoccupations de qualité de l'air, sont encouragées. Il s'agit notamment d'intégrer la maîtrise des dépenses d'énergie comme élément de programme des nouvelles opérations d'urbanisme.

Les **continuités naturelles** repérées dans la trame verte et bleue ainsi que les espaces verts, y compris à l'intérieur des zones urbanisées contribuent à la qualité de l'air.

Axe 3 : Révéler, embellir et préserver les identités du Pays de Montbéliard

3.1 Préserver les qualités des espaces par une valorisation de leurs usages

L'homme a participé à façonner les paysages d'aujourd'hui sur la base d'un socle géologique et naturel. Les mutations des formes de production, l'évolution des formes d'habitation, les transformations de l'agriculture ont produit autant d'évolutions récentes des paysages. Certaines sont acceptées, d'autres apparaissent peu élégantes ou en mutation non aboutie.

Ces paysages représentent notre culture et font partie du patrimoine, tant naturel que culturel. Ils donnent une image de notre territoire et participent à l'attractivité de celui-ci.

Le Pays de Montbéliard offre de magnifiques paysages qui révèlent son identité. Toutefois, pour une parfaite lisibilité, le **paysage doit être en cohérence avec l'usage du lieu**. Il doit révéler la fonction, la mettre en valeur, montrer l'importance qu'on lui accorde.

Enfin, les espaces en friche ou en déshérence donnent une mauvaise image, et leur requalification est nécessaire. Ainsi en est-il des friches industrielles, de certains quartiers résidentiels ou encore de certaines entrées de villes ou de villages. De même, certains centres nécessitent une réanimation de l'espace collectif.

3.1.1 Reconnaître des fonctions spécifiques aux espaces naturels, agricoles et forestiers

Les fonctions urbaines et d'activités industrielles ou commerciales, ou encore celles des infrastructures apparaissent évidentes. Le reste de l'espace est parfois considéré comme infini et propre à l'extension des premières fonctions. Pourtant, les espaces naturels, agricoles et forestiers ont autant d'utilité pour notre territoire et présentent des fonctions précises et multiples.

Ainsi, pour l'agriculture, différents **espaces à vocation agricole affirmée** sont identifiés :

- Les espaces agricoles de bonne valeur agronomique ou stratégiques, indispensables au fonctionnement des exploitations : dans ces secteurs, des mesures fortes doivent être prises pour maintenir l'espace nécessaire sur le long terme, garantir des conditions d'exploitation satisfaisantes (possibilités de sorties d'exploitation, aménagements agricoles, etc.), favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et l'emploi, encourager une agriculture respectueuse de l'environnement et ouverte sur le territoire et ses habitants ; les terres agricoles sont à préserver pour leur potentiel agronomique, biologique ou économique ;
- les espaces en dents creuses, îlots de nature, qui peuvent être le support de fonctions agricoles ou d'espaces relais pour la biodiversité ou les loisirs ;
- les espaces liés à une activité agricole (prairies, etc.), présentant une valeur paysagère, écologique : dans ces secteurs, les contraintes sont fortes pour les exploitations agricoles ; les enjeux urbains justifient d'accompagner l'agriculture pour lui permettre de faire face à ces contraintes.

Les **éléments de nature ordinaire** sont également garants de biodiversité et représentent des supports privilégiés aux déplacements des espèces et à la qualité des paysages. Ils s'inscrivent en complément des réservoirs de biodiversité en formant des espaces relais et contribuent ainsi à la constitution des corridors écologiques.

Les principaux objectifs de préservation de ces espaces à l'échelle du Pays de Montbéliard se concentrent sur :

- la valorisation des haies bocagères et des boisements linéaires,
- les ceintures péri-villageoises constituées principalement de vergers, marqueurs du paysage local et milieux d'interface entre les espaces agricoles et l'urbanisation.

Enfin, les **espaces inondables inconstructibles** doivent être valorisés non seulement pour leurs fonctions écologiques mais également pour l'accueil de loisirs de plein air, en ne mettant en péril ni les personnes ni les biens face au risque. Leur accessibilité doit être facilitée tout en canalisant, sur les sites les plus sensibles, leur fréquentation.

3.1.2 Régénérer des centralités animées, y articuler les différentes fonctions urbaines : commerces, services, etc.

Au sein des espaces urbanisés, **des actions globales de requalification des espaces publics et du patrimoine** sont à conduire :

- dans les centralités, pour y soutenir le redéploiement commercial et la résorption de logements vacants. Elles doivent s'accompagner d'actions affirmées pour le maintien d'activités de services,
- sur des friches urbaines ou industrielles au contact de ces centres, en y incluant la reconversion de bâtiments emblématiques de l'ère industrielle,
- au cœur des villages, pour favoriser la reconquête du bâti rural (presbytères, fermes, granges, ...) abandonné,
- dans les grands quartiers d'habitat social, pour recréer les conditions d'attractivité résidentielle.

Ce renouvellement doit être l'occasion :

- de développer ou de remettre sur le marché des typologies de logements et d'habitat insuffisamment présentes sur le territoire pour répondre à la diversité des besoins,
- d'innover dans les formes d'habitat proposées dans les centralités,
- de proposer des surfaces et des locaux économiques au contact des zones habitées afin de diversifier les usagers,
- de consolider l'organisation territoriale.

3.2 Révéler la triple identité industrielle, rurale et urbaine du territoire

3.2.1 Protéger et mettre en scène les patrimoines les plus emblématiques

La préservation et la mise en valeur des différents paysages qui composent le Pays de Montbéliard constituent des objectifs majeurs. Pour ce faire, il s'agira de **valoriser les éléments patrimoniaux identitaires en :**

- prenant en compte la silhouette urbaine du noyau ancien,
- inscrivant les nouvelles extensions de manière intégrée vis-à-vis des reliefs,
- préservant autant que possible les coteaux et les crêtes à fortes visibilités,
- identifiant les limites à l'urbanisation,
- repérant les couronnes de vergers remarquables,
- préservant autant que possible les haies bocagères,
- considérant les cœurs d'îlots verts (potagers, jardins d'agrément, etc.) pas forcément comme des dents creuses urbanisables,
- valorisant le patrimoine de lieux de production, d'infrastructures, d'équipements et d'habitat associé au développement industriel,
- réhabilitant le patrimoine bâti rural,
- limitant l'urbanisation linéaire le long des axes et en valorisant les sites emblématiques.

Une des principales qualités du Pays de Montbéliard tient dans la multitude des cadres de vie qu'il offre. Il apparaît donc essentiel de les conserver. Les paysages sont pour beaucoup dans la qualité de vie qu'offre le territoire. La **préservation de la mosaïque des paysages** concourt à atteindre cet objectif en :

- limitant les extensions urbaines sur les terrains à forte valeur paysagère,
- renouvelant la ville sur elle-même, y compris dans les villages. La recherche de solutions d'accueil d'habitations ou de bureaux, de locaux industriels, artisanaux ou commerciaux et d'équipements doit systématiquement être étudiée en priorité au sein des espaces déjà artificialisés.

3.2.2 Mettre en valeur les savoir-faire issus de l'industrie et de l'agriculture

Au-delà de la préservation du patrimoine bâti et historique, l'objectif est de valoriser les productions locales issues de l'industrie ou de l'agriculture. Il s'agit ainsi de **développer l'économie du tourisme industriel et rural**, en lien avec l'histoire du territoire. Le développement de lieux favorisant la valorisation directe de ces productions est encouragé : création d'espaces de découverte et de commercialisation, d'espaces ludiques, de circuits thématiques, soutien aux circuits courts, etc.

Ces éléments intégreront des logiques de parcours touristiques cohérents avec l'offre des territoires voisins. Ils devront être lisibles depuis les principaux lieux de flux existants : gares, aires d'autoroute, eurovéloroute, centres villes, port.

3.2.3 Améliorer les qualités des espaces en vitrines

Le Pays de Montbéliard recèle des paysages de grandes qualités qu'il convient de préserver. Ainsi, il s'agit de :

- préserver les **grands espaces agricoles et forestiers** qui façonnent les paysages. La limitation de la consommation d'espace par un développement économe contribue à atteindre cet objectif ;
- maintenir les grandes **fenêtres paysagères non bâties** perceptibles depuis les axes de découverte fortement fréquentés ou particulièrement remarquables ;
- valoriser les principaux **points de vue remarquables** sur le territoire, en portant une vigilance particulière à la qualité des aménagements réalisés dans les cônes de vue ;
- porter une vigilance particulière à la qualité du développement urbain dans les secteurs de **covisibilité avec les grands sites**.

Les **entrées d'agglomération** doivent être spécialement bien aménagées pour donner une image forte, cohérente et plaisante. Ces objectifs visent l'ensemble des entrées d'agglomération, mais également de chacun des villes, bourgs et villages, qu'elles soient situées sur la route, la voie ferrée, ou d'autres moyens de transport en commun ; ils visent également les zones commerciales et d'activités en périphérie de l'agglomération.

3.2.4 Définir des modes de développement visant à mettre en valeur les qualités de chaque paysage, renouveler les usages

Le **développement de l'ensemble des fonctions de la forêt** est un objectif du projet. Il s'agit de ses fonctions économiques, de son rôle environnemental dans la prévention des risques, dans la réduction des dépendances aux énergies fossiles ou de respiration en tant que poumons verts, de ses fonctions écologiques de réservoirs de biodiversité ou encore de ses fonctions sociales liées aux activités de loisirs de la population.

La diversité énergétique durable, vers laquelle le Pays de Montbéliard tend, passe par une valorisation de la filière bois qui nécessite notamment des plateformes de stockage et de valorisation.

La **préservation des espaces ouverts compris entre forêt et tissu urbain** constitue une priorité, car ils offrent une profondeur au paysage et des vues dégagées. La valorisation des entités agricoles doit ainsi y concourir, en intégrant les contraintes d'exploitation technique. Lorsque l'exploitation agricole est rendue impossible, l'accueil de fonctions de loisirs de pleine nature sera encouragé.

Les **fonctions ludiques associées aux rivières** seront parallèlement valorisées.

Au sein des espaces urbains, le **renforcement de la densité moyenne** des nouvelles opérations sera recherchée. Elle sera cependant à adapter à chaque contexte, notamment pour préserver les caractéristiques paysagères des tissus urbains dans lesquels l'implantation s'effectue : transitions entre espaces publics et privés, organisation des cœurs d'îlot, importance du végétal, orientation du bâti, sont autant de paramètres à considérer. Dans les opérations en extension, l'organisation parcellaire devra permettre de **produire un tissu urbain évolutif**. Enfin les **voiries seront à dimensionner et traiter de façon hiérarchisée**, selon les fonctions qu'elles doivent assurer et les usages qu'elles doivent favoriser.

3.3 Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les qualités des espaces et des milieux naturels

Le projet vise à promouvoir un modèle de développement urbain et économique pour le territoire qui prenne appui sur ses qualités environnementales car elles en fondent l'attractivité. Il s'agit de reconnaître la qualité et la valeur d'usage des espaces pour orienter les développements.

3.3.1 Déployer une trame verte et bleue permettant de guider les choix de développement (agronomie, biodiversité, paysages)

Le projet vise à mieux protéger les terres de bonne qualité agronomique et les réservoirs de biodiversité. L'objectif est de **connecter les trames d'espaces boisés et ouverts** et d'organiser ainsi des coupures à l'urbanisation. Le projet vise au maintien et à la **reconstitution de corridors écologiques** en ciblant tout particulièrement :

- des corridors forestiers étroits et fragiles à préserver, sans lesquels les possibilités de circulation de la faune entre deux massifs boisés seraient compromises ;
- des points de vigilance relatifs au franchissement des infrastructures dont il convient de préserver la faisabilité sur l'A36 ou d'anticiper davantage dans le cadre de nouveaux projets.

De même, l'objectif est de **reconquérir les berges de rivières jusque dans les sites urbains**, permettant de valoriser le cadre de vie tout en contribuant à la gestion des risques d'inondation.

Ces deux enjeux doivent être pris en compte avant de déterminer les espaces susceptibles d'être artificialisés et les corridors écologiques doivent être maintenus voire recréés si besoin.

3.3.2 Développer l'accessibilité aux espaces naturels, supports de fonctions de loisirs

Le lien ville-nature est à affirmer. Les potentiels de valorisation paysagère offerts par les espaces ouverts (gestion des franges urbaines, entretien des vergers) doivent être davantage révélés et **constituer des espaces de transition entre les espaces publics du tissu urbain et les espaces de pleine nature**. Il devra de même être mieux tiré parti des espaces en eau, en recherchant à valoriser les berges et à faire bénéficier de cet agrément au tissu urbain en arrière-plan (connexion et accessibilité depuis les espaces urbains, programmes tirant parti de la présence de l'eau).

Cette trame servira de support à l'articulation des cheminements et espaces publics urbains aux itinéraires de promenades extérieurs et aux sites de loisirs de pleine nature.

3.3.3 Favoriser le recours aux énergies renouvelables

L'implantation d'installations productrices d'énergies renouvelables exploitant les ressources solaires, éoliennes, hydrauliques voire souterraines doit par ailleurs être favorisée quelle que soit l'importance du projet. Elle est un complément indispensable aux efforts à conduire sur la réduction des consommations d'énergie, pour concourir à une amélioration globale du confort énergétique des usagers et contribuer à la diminution des gaz à effet de serre.

De telles installations doivent ainsi participer à la valorisation du territoire, à condition qu'elles n'altèrent pas les constituants fondamentaux de son identité. Ainsi, elles ne devront ni concourir à une artificialisation excessive des sols, ni dégrader des éléments du patrimoine bâti ou naturel à mettre en valeur.

Carte de synthèse

Consolider la centralité d'agglomération

La consolidation du cœur d'agglomération en tant que centralité du territoire participe à la fois au renouveau économique de l'agglomération à partir de son socle industriel et à l'amélioration du cadre de vie offert aux personnes qui y résident, travaillent ou le visitent.

Les trois centres villes doivent s'affirmer comme les moteurs de cette centralité par des actions conjointes sur la modernisation du logement, la requalification de l'espace public, l'accueil de nouvelles fonctions tertiaires et touristiques ou encore l'attractivité commerciale.

L'amélioration de leurs connexions par les systèmes de mobilités est à accompagner d'une modernisation et requalification de nombreux sites sous-exploités (délaissés de PSA, site EDF, Gros Pierrons, quartiers QPV...). Ces derniers offrent des potentiels pour l'accueil de fonctions centrales tout en permettant de recréer un tissu urbain permettant d'améliorer la lecture de cette centralité d'agglomération.

Revitaliser les fonds de vallées

Le projet vise à régénérer le tissu urbain des anciennes vallées industrielles en s'appuyant concomitamment sur la mise en valeur de l'eau et des espaces naturels, la redynamisation résidentielle et économique des centres et l'amélioration des liens par l'accompagnement du déploiement d'Evolyt et le retraitement de l'espace public.

Les sites industriels anciens doivent pouvoir évoluer et retrouver des fonctions économiques, urbaines ou environnementales en rapport avec les potentialités actuelles des lieux.

Préserver les qualités rurales du territoire

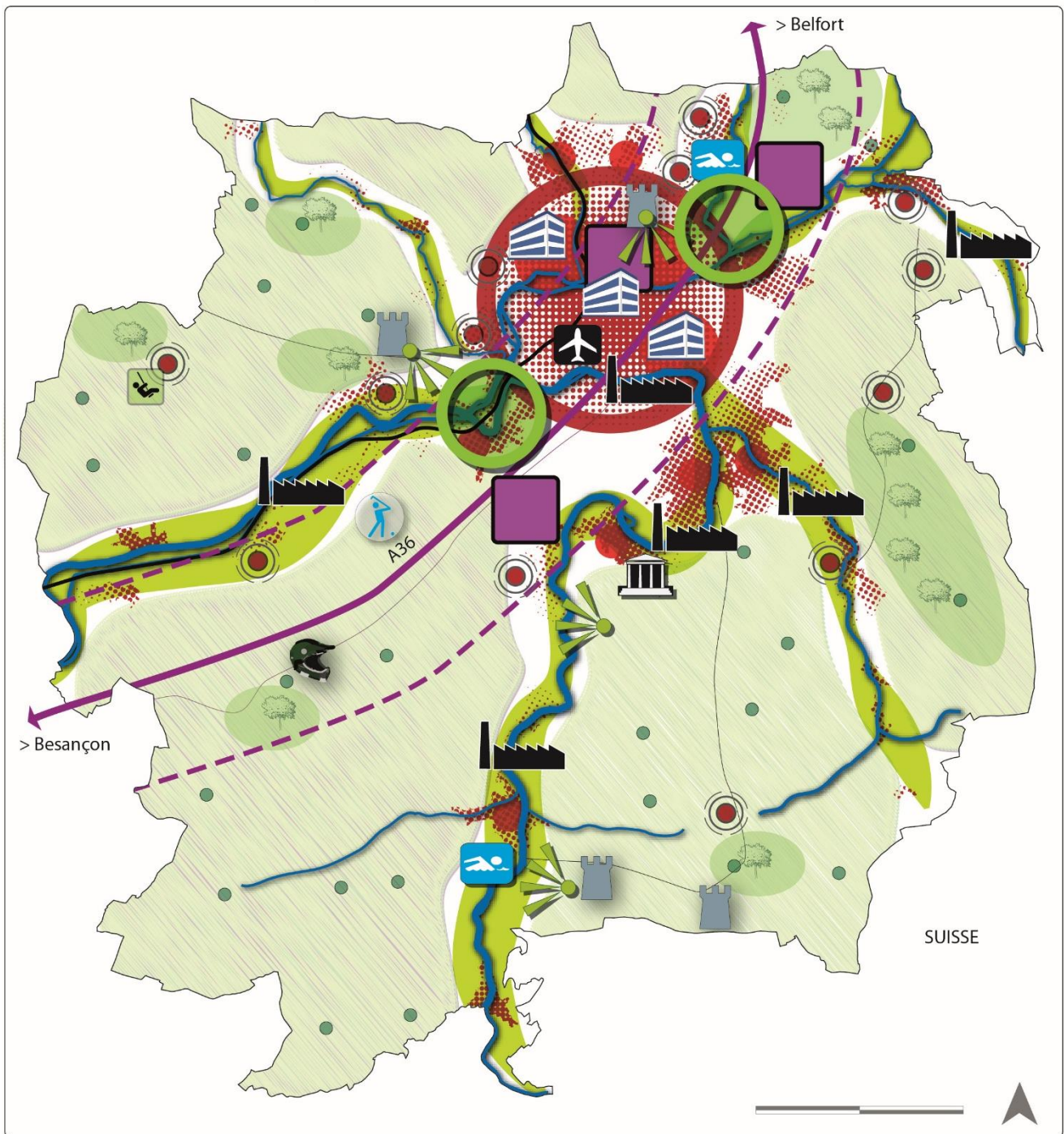
Le développement urbain et économique de l'espace rural se développe préférentiellement autour des bourgs centres afin de consolider leurs fonctions et pérenniser leur rôle de pôle de services de proximité.

L'espace rural, comprenant espaces naturels, agricoles et forestiers est ménagé de manière à préserver ses potentiels de développement agro-forestiers ainsi que la qualité des paysages. Des coupures à l'urbanisation et la préservation de vues sur les grands paysages participent également au maintien identitaire de ces espaces.



Octobre 2019

Projet d'Aménagement et de Développement Durables Carte de synthèse



Sources : Openstreetmap, 2017 ; BD TOPO & ORTHO, IGN, 2017 ; Cadastre. Traitement & Réalisation : ADU, 2019.

Armature urbaine

- Coeur d'agglomération
- Espace urbain structurant
- Pôle urbain, bourg, village
- Développement tertiaire
- ZAE structurante
- Corridor autoroutier

Equipements structurants

- Baignade
- Théâtre de Mandeure
- Belvédère
- Motocross
- Zone de loisirs
- Golf
- Fortification
- Aérodrome

Trame verte et bleue

- Vallée et cours d'eau
- Zone de confluence
- Espace rural
- Zones de vergers
- Site industriel ancien

Agence de Développement et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25 208 Montbéliard Cedex
tél. 03 81 31 86 00
web : www.adu-montbeliard.fr
e-mail : contact@adu-montbeliard.fr



pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION